



# JUDO CLUB ILLANGE

Siège social : Mairie d'Illange  
57970 ILLANGE

## REGLEMENT INTERNE

- 1 - Afin d'être membre actif du Judo Club Illange, toute personne devra obligatoirement souscrire une licence auprès de la F.F.J.D.A.
- 2 - Un certificat médical sera obligatoirement remis lors de l'inscription pour les judokas majeurs, au plus tard dans les 15 jours suivants.  
Pour les compétiteurs, la mention « apte à la compétition » devra figurer sur le passeport sportif dans la partie certificat médical.  
Pour les judokas mineurs seuls le questionnaire et l'attestation QS sport seront indispensables. Attention, ils engagent la responsabilité des parents
- 3 - Tout poussin deuxième année devra être titulaire d'un passeport sportif (coût environ 10 euros et valable 8 ans).
- 4 - Une cotisation annuelle ou trois cotisations trimestrielles seront versées au club en début de saison. Celles ci seront retirées en octobre, janvier et avril. Le montant de cette cotisation est décidé en assemblée générale.
- 5 - Les parents devront informer le club et surtout l'entraîneur en cas de problème de santé particulier de l'enfant (asthme, allergie, diabète, . . . ).
- 6 - L'accès au dojo n'est autorisé aux judokas que durant les séances d'entraînement, en présence d'un entraîneur ou d'un membre du comité.
- 7 - L'assuidité et la ponctualité sont une marque de respect envers les autres.
- 8 - Les judokas auront une tenue propre et correcte. A cet effet, ils s'habilleront de leur judogi et attendront le début de la séance aux vestiaires. Le judogi sera de couleur blanche. Seules les filles sont autorisées à porter un tee shirt blanc sous leur veste.
- 9 - Pour se déplacer des vestiaires aux tatamis, les judokas seront chaussés. En aucun cas ils ne marcheront pieds nus.
- 10 - Les judokas auront les pieds et les mains propres et les ongles coupés courts. Ils ne devront porter aucun bijou ou objet pouvant les blesser ou blesser leurs partenaires.
- 11 - Le fait de pratiquer le judo conduira les judokas à différentes compétitions selon leur catégorie. Ils se rendront à ces compétitions par leurs propres moyens. Les parents des enfants mineurs sont tenus d'y emmener leurs enfants eux-mêmes.
- 12 - Un judoka pourra être exclu temporairement ou définitivement du club pour raison de discipline ou manque de respect envers un entraîneur ou un membre du comité.
- 13 - Le club pouvant être amené à diffuser des images dans différents médias (pour la cause du judo), les personnes licenciées ne désirant pas apparaître doivent le signaler.
- 14 - Lors des entraînements il est interdit de mâcher du chewing-gum, de jeter à terre des papiers ou autres détrit. Toute bouteille d'eau, vidée ou non, devra être récupérée.
- 15 - Le Judo Club Illange décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet personnel.
- 16 - **Un exemplaire du présent règlement a été remis à l'inscription, pour approbation, à chaque adhérent ou à son représentant légal.**

Signature de l'adhérent majeur ou de son représentant légal :